

**Liste des membres du
Comité Régional d'Evaluation
des fonds européens à la Réunion**
Adopté au Comité national de suivi
du 29 avril 2015



Au titre des autorités de gestion

- Le préfet de région Réunion
- Le président du Conseil Régional
- La présidente du Conseil Départemental

Au titre des autorités régionales, locales et urbaines

- Le Président de l'Association des Maires de la Réunion
- Le Président de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)
- Le Président du Territoire de la Côte Ouest (TCO)
- Le Président de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)
- Le Président de la Communauté Intercommunale des Villes solidaires du Sud (CIVIS)
- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Sud (Ca Sud)

Au titre des partenaires économiques et sociaux

- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion (CCIR)
- Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion
- Le Président de la Chambre d'Agriculture
- Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Réunion (CRPMEM)
- Le Président du Comité Régional d'Innovation
- Le Président du Conseil Économique Social et Environnemental Régional
- Le Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

Au titre des représentants de la société civile :

- Le Président du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement
- La déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité
- Le Président de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)
- Un représentant associatif dans le milieu du handicap (à définir ultérieurement)

Autres participants :

- un représentant de l'INSEE
- des représentants d'autres organismes producteurs de données
- des personnes qualifiées en matière d'évaluation en tant que de besoin.